



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 26/07/2021,

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ACCUEIL DES ETRANGERS

#### Permanence téléphonique

Le service des étrangers de la préfecture du Cantal adapte son fonctionnement afin de répondre plus efficacement au traitement des dossiers et à l'accueil téléphonique.

Pour tout renseignement concernant le séjour ou l'asile, vous pouvez joindre le bureau des migrations et de l'intégration **tous les matins entre 9h00 et 11h30**, aux numéros suivants : **04.71.46.23.55** et **04.71.46.23.38**.

Concernant les demandes de **duplicata**, de **changement d'adresse**, de **renouvellement de récépissé** ou de **document de circulation pour mineur**, elles peuvent être déposées directement sur : <http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

Concernant les **étudiants étrangers en France**, les demandes peuvent être déposées sur : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Concernant les ressortissants britanniques installés en France avant le 1er janvier 2021 ainsi que les membres de leur famille, ils doivent déposer leur demande avant le 30 septembre 2021 sur <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/brexit/brexit-demande-titre-sejour/>

Enfin, pour toutes autres demandes et pour les prises de rendez-vous, vous pouvez adresser un mail à [pref-sve-sejour@cantal.gouv.fr](mailto:pref-sve-sejour@cantal.gouv.fr), ou contacter le standard de la préfecture au 04 71 46 23 00.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

